

# Swimming Pool

Une Aventure Burlesque au Château d'Eau

## DOSSIER TECHNIQUE

### CONTACTS :

**Administration** : Sarah Even :

06.45.70.06.66

administration@hophopcompagnie.com

**Direction technique** : Julie Bernard :

0676004347

contact@hophopcompagnie.com

### Synopsis du spectacle :

Dans la ville où une restriction d'eau opère depuis plusieurs mois, la piscine municipale est vide. Les **nageurs et nageuses de l'équipe locale appelée «Swimming Pool»** ne peuvent plus s'entraîner.

Cette équipe de natation synchronisée se décide à **prendre d'assaut le château d'eau** du quartier. Leur plan : monter sur l'édifice par l'extérieur pour accéder à la précieuse eau.

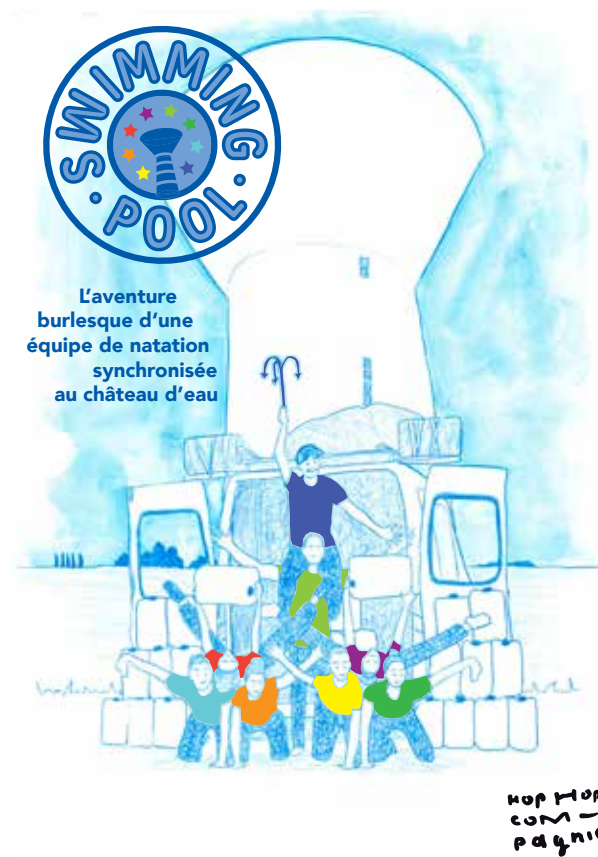
Le jour J, cette équipe accueille les spectateurs qui s'associeront à cette action. Une fois le groupe installé, nos sportifs se préparent à récupérer l'eau haut perchée. Echauffement, répartition du matériel,...

«Eeeeeet Splaaaash !», c'est parti !

Place à une aventure sportive pleine de rebondissements.

*Swimming Pool* combine théâtre de rue, chorégraphies bidons, effets burlesques, systèmes de cordes, et danse verticale.

Au pied du château d'eau durant une heure, le spectacle accueille un public de 500 personnes.



Au sommaire de ces dix pages :

Accueil :

Celui de notre compagnie (journal de vie et loges) et celui du public qui vient voir le spectacle.

Technique :

Implantation au sol, Accès à la coupole, Implantation technique, Systèmes techniques du spectacle.

Administratif :

Sécurité et Assurances, Procédure et mise à disposition du château d'eau, Spectacle.

Bonne lecture

# Accueil de la compagnie : journal de vie



## L'équipe

Marie RIMBERT, Sandrine PETIT, Johanna REBOLLEDO-LUCAS, Gaël LERAY, Marie-Léonor SAVINARD, Maxime BELTRAN, Pierre-Yves POUDOU, Frédéric POINTIS, Sylvie DISSA, Julie BERNARD.

Ce sont quatre comédiennes et quatre comédiens, une metteuse en scène / scénographe, une régisseuse / costumière. Éventuellement nous pouvons voyager avec notre chargée de diffusion.

## Logement

Cette **équipe de 10 personnes** doit loger à moins de 20 minutes en voiture du château d'eau la veille et le soir du spectacle. Les gîtes, Airb&b, chambres collectives sont envisageables dans la limite d'un lit par personne.

## Repas

Pour les repas : prévoir à vos frais :

J - 1 : 10 dîners du soir

(service chaud entre 19h30 et 20h30)

jour J : 10 déjeuners (service chaud entre 12h30 et 13h30) + 10 dîners (service froid livré avant 18h, pouvant être consommé avant ou après le spectacle)

Soit **30 repas** en tout.

Les petits-déjeuners sont à nos frais.

À noter nos régimes particuliers :

3 Végétariennes : Sandrine, Sarah, Maxime

1 Végétalien : Pierre Yves

Attention aux intolérances :

Sylvie est allergique au lactose

Sarah aux moules

Référente : Sarah : 06.45.70.06.66

**L'accueil de Swimming Pool en condition de tournée se passe sur une journée :**

**J - 1 :** Voyage vers la ville d'accueil.  
Accueil de l'équipe en fin de journée.  
Dîner. Nuitée 1

**Jour J :**

**8H00 :** rendez-vous avec l'organisateur et les clés du site au pied du château d'eau. Marquages des zones de jeu et d'implantation du public. Ouverture des portes d'accès pour le montage.

**8H45 :** Accès à l'intérieur du château d'eau pour Marie-Léo et Gaël. Montage technique sur la coupole. Mise en place du camion et des accessoires au sol par le reste de l'équipe.

**11H :** Tests des effets, répétitions et raccords de jeu avec toute l'équipe.

**13H-14h :** Pause déjeuner

**14H :** Installation des moquettes / transats et gradins par l'équipe d'organisation. Pour la compagnie : Raccords de jeu sur le château d'eau jusqu'à **1h30 avant le spectacle.**

**17H mini / jusqu'à une heure trente avant le coucher du soleil :** Début du spectacle

**Durée : 1h15.**

Échanges éventuels avec le public en fin de spectacle. **Durée : 45 minutes max.**

Puis : passage en loge pour l'équipe  
Démontage des assises du public.

Pause dîner

Puis : Démontage de l'installation (démontage de nuit possible) **Durée : 50 minutes.**

Nuitée 2

**J + 1 :** Départ de l'équipe après le petit déjeuner. Voyage retour.

# Accueil de la compagnie : Loges

## Accueil du public : Assises



### L'équipe et ses costumes :

Prévoir une loge pour 8 personnes à proximité pédestre du château d'eau (et si c'est impossible, à 5min en voiture maximum).

Lieu destiné pour l'occasion à se changer et se maquiller, puis s'échauffer avant de jouer.

Loge avec WC, point d'eau.  
Surface minimum : 40m<sup>2</sup>

**Mobilier** : 2 tables et au moins 8 chaises.  
1 miroir en pied. 3 petits miroirs.

**Catering** : café et eau chaude seront bienvenus. Prévoir aussi des fruits, des graines, biscuits et/ou autres barres de céréales, du chocolat, à disposition jusqu'à la fin du démontage si possible.

**Accessibilité aux loges** : du matin entre 8h45 au soir, 22h30. La zone doit pouvoir être mise sous clés, trousseau remis à Sylvie, notre régisseuse, le matin du jour J.

Afin de respecter le calme de ces loges, l'espace attribué ne doit pas être accessible au public.

**Parking** : réserver une place de parking pour un utilitaire à côté de cette loge.

\*merci\* !

### Installation du public :

Nous pouvons accueillir dans de bonnes conditions d'écoute jusqu'à 500 personnes.

À savoir : tout le spectacle n'est pas amplifié. Le propos est par ailleurs toujours très visuel, physique et corporel. Les instants clés de discours et les musiques de chorégraphies sont amplifiés par un système autonome situé dans le camion.



Les spectateurs sont accueillis par l'équipe du spectacle en jeu. Chacun est invité à entrer dans l'espace devant le château d'eau, sur deux espaces situés de part et d'autre du camion du club et de la tour de l'édifice.

Pour asseoir le public en bifrontal, avec les meilleures conditions d'écoute, nous vous proposons ce système ;

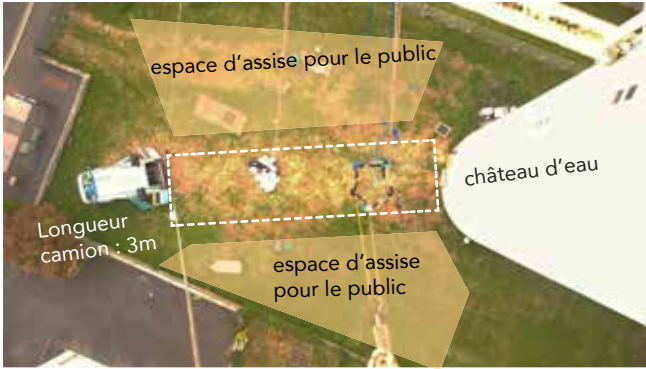
De chaque côté de la zone de jeu (donc x2) :  
Premiers rangs au sol : moquettes et coussins.  
Deux ou trois rangs de transats (ou sièges de campings / autres fauteuils qui permettent de regarder en l'air sans se blesser le cou)  
Éventuellement des bancs ou un petit gradin peuvent surélever les derniers spectateurs.

La durée courte du spectacle permet aussi à une partie du public de rester debout derrière les rangs assis.

Nous pouvons apporter nos moquettes pour les assises (pour l'accueil d'environ 250 personnes).

À votre charge d'implanter puis de ranger les assises des spectateurs.

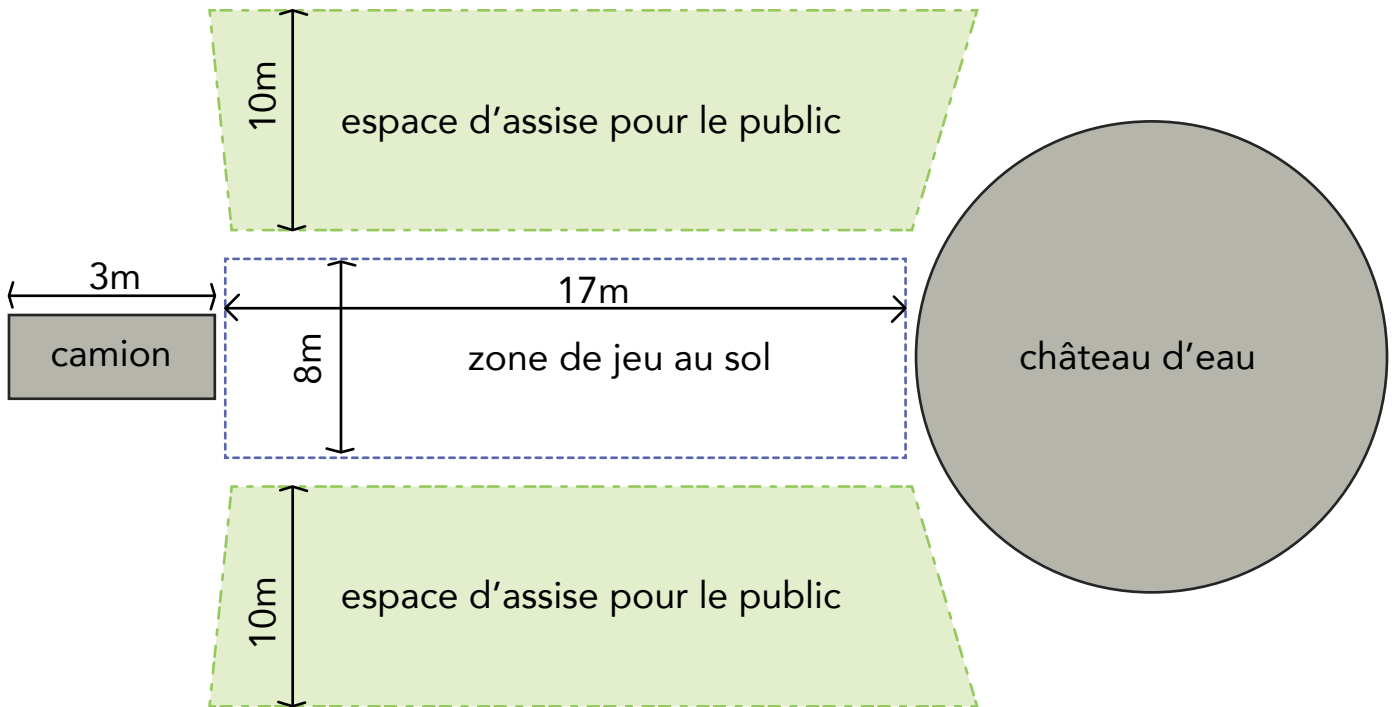
# Implantation au sol



Vu depuis le haut du château d'eau, voici notre espace de jeu.

**Prévoir au moins 17m entre le camion et le château d'eau, et 8m entre les deux publics qui se font face.**

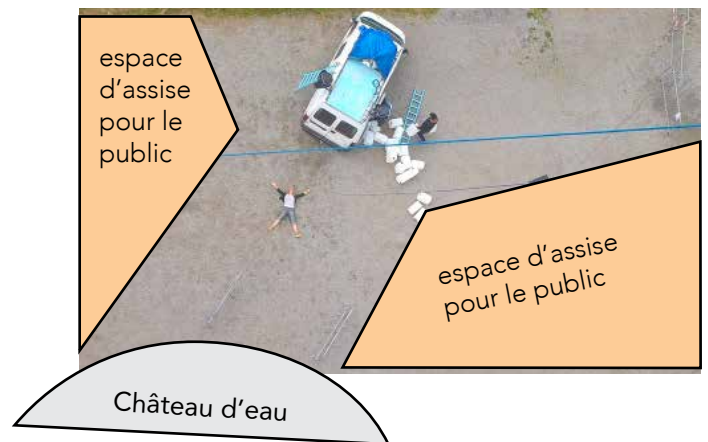
Les assises de spectateurs sont installés le jour J par l'équipe d'organisation. Nos précédentes expériences de jeu ont octroyé environ 10m pour l'installation des assises.



La zone nécessaire au pied du château d'eau pour le jeu ET l'installation du public est d'environ 20m en partant du pied du château d'eau, pour une ouverture de 30m.

Notre compagnie sait s'adapter aux implantations les plus biscornues. Sur la droite, un exemple où nous avons joué avec un axe oblique.

Pour la validation de votre proposition d'implantation dans l'espace, ou réflexion sur les possibilités d'implantation, contactez Julie Bernard : 06 76 00 43 47



Les "+" : Possibilité de déviation de la voirie pour installer le public dans les zones attenantes au château d'eau ou pour créer une zone plus calme.

Les "+" : Possibilité de mettre en oeuvre un protocole GN6 par l'organisateur (pour permettre l'accès à un espace non adapté à l'accueil du public, n'importe quel espace sous réserve de mise en place de mesures compensatoires)



# Château d'eau : accès à la coupole

Swimming Pool est un spectacle qui évolue dans la verticalité.

## Accueil et Accès

Nous avons besoin d'un point haut sur un château d'eau. Cet espace scénique vertical **doit faire une hauteur entre 15 et 35m.**

Une coupole assez plate, une trappe d'accès dont la maçonnerie est en bon état, un espace au sol suffisant pour le public, et Swimming Pool peut s'implanter !

Trois techniciens de notre compagnie doivent monter en haut du château d'eau en amont de la représentation.

Certains types de châteaux d'eau ne sont pas adaptés pour recevoir ce spectacle, notamment ceux aux formes suivantes, car il n'y a pas de possibilité de ceinturage.



~~avec toitures  
coniques  
ou  
sphériques~~

Certains châteaux d'eau sont aussi trop hauts pour nos systèmes de corde. Le rythme du spectacle (où certains comédiens montent à la force de leurs bras toute la hauteur du fût), serait trop impacté.

Repères : un château d'eau près d'immeubles de grande hauteur fait une taille d'environ 50m



~~>35m~~



## Respect de l'eau

Lors de l'accès technique à la coupole pour installer les systèmes de cordes, nous traversons souvent la cuve d'eau potable. Notre spectacle s'établit dans un cadre exceptionnel. Nous respectons au plus haut point les directives sanitaires données par les exploitants du bâtiment.

Durant le spectacle un bidon est monté vide et redescend plein. A savoir : nous ne puisons en AUCUN cas dans le réservoir du château d'eau.

Il s'agit d'un doublon : avant le spectacle nous montons le bidon pré-rempli par nos soins. Quand le bidon vide arrive en cours de spectacle tout en haut, il est simplement stocké. C'est un autre bidon, pré-rempli qui descend.

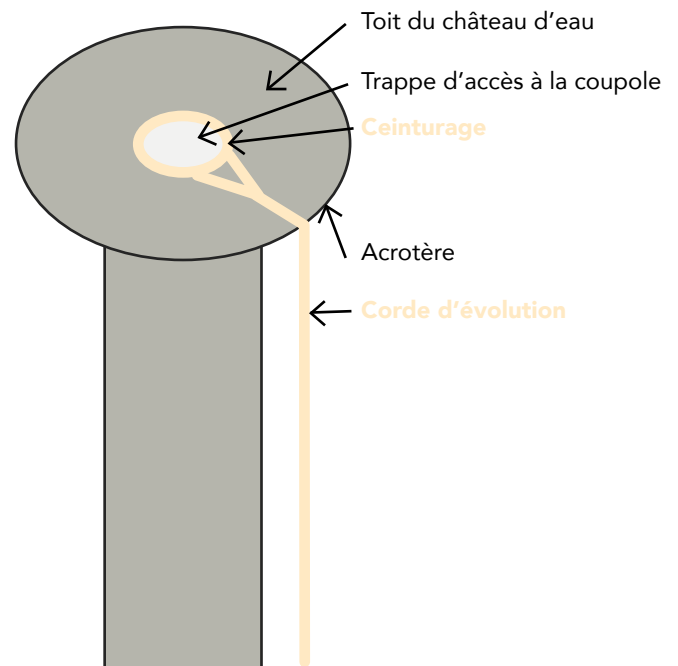
# Implantation technique

Les accroches de cordes en haut du château d'eau se font par **ceinturage de la trappe d'escalier**.

Nos techniciens sont professionnels et titulaires d'un CQP Cordiste. Ils sont donc formés aux travaux en hauteur sur cordes et aux systèmes d'accroches de personnes pour le spectacle vivant

Le matériel d'accès utilisé pour la mise en place des installations et des effets du spectacle est conforme aux EPI.

Le matériel d'assurage (cordes, mousquetons, sangles, baudriers...) sont aux normes en vigueur dans l'activité (norme UIAA ou CE).



## Implantation technique

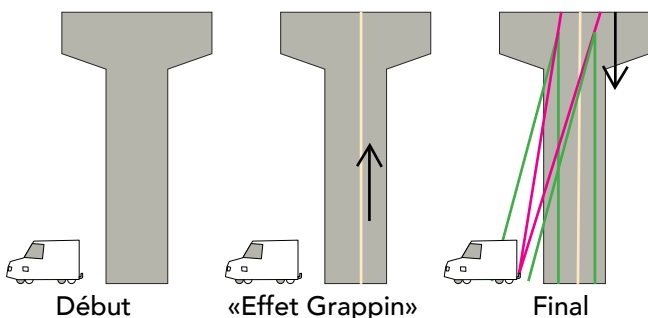
Le ceinturage de la structure se fait avec des sangles ou des cordes, chaque aspérité (angle, départ d'antenne, IPN...) sera l'objet d'une protection de la corde contre le frottement, afin de protéger à la fois les cordes et les installations présentes sur le château d'eau.

Pour chaque point d'ancrage, nous appliquons le principe de redondance : nous doublons tous les ancrages.



En aucun cas nous ne perçons le béton.

## Déploiement du système en jeu



Système final :

Partent de la coupole : **2 diagonales** qui sont tendues sur le chassis du camion, **2 systèmes de poulies** et **1 corde** pour les accessoires. Soit 6 personnes en verticale.

## Sécurité en hauteur

Tous les comédiens et comédiennes qui interviennent en hauteur ont été formés à la manipulation du matériel. Pendant toute la durée du spectacle, ils sont supervisés techniquement par les deux cordistes professionnels présents dans l'équipe de jeu en haut du château d'eau et au sol.

## Sécurité d'accès

Seuls 3 personnes de la compagnie ont accès à la coupole.

Une fois la mise faite, et durant tout le spectacle, **le château d'eau est fermé à clé** (protection contre les intrusions). Il ne sera ré-ouvert que pour le démontage, une fois le public parti.

# Sécurité et Assurances

## Accueil public :

Deux personnes de notre équipe ne jouent pas et veillent au bon déroulement de l'accueil public avant, pendant et après le spectacle. Elles peuvent intervenir en cas d'urgence et sont les garantes du déroulement du spectacle.



## Vigie Pirate :

Lors de l'accueil de ce spectacle de rue, et suite aux préconisations des préfetures, attention aux zones "vigies pirates". Prévoir éventuellement du barrièrage ou des plots bétons autour de la zone de spectacle.

## Météo :

*Swimming Pool* est un spectacle de rue. À l'extérieur, la météo peut être capricieuse. Nous pouvons jouer sous la petite pluie et une averse n'aura pas d'incidents sur la sécurité des comédiens et des comédiennes. Tant que le public est déplacé, nous serons heureux de présenter cette aventure.

L'orage et le vent au dessus de 30km/h empêchent la représentation. Nous privilégions le report de cession si de telles conditions météo font annuler le spectacle.

## Sécurité du public vis à vis de la hauteur :

L'équipe du spectacle veille au respect des zone de sécurité durant tout le spectacle. Les comédiens et comédiennes interviennent sur des cordes tendues. Comme le préconise le Conseil National de Scénographie, le coefficient de sécurité défini par le code du travail est doublé sur les matériels intervenants dans un système de levage utilisé dans le domaine du spectacle. Dans *Swimming Pool*, chaque élément du système d'accroche de personne est calculé pour une charge au moins 10 fois supérieure à la charge de rupture.

## Assurance :

L'association Hop Hop Compagnie a souscrit un contrat en Responsabilité Civile à la Maïf sous le numéro de police :4086880T. Notre interlocuteur peut être joint au 09 78 97 98 99. Les comédiennes et comédiens seront tous sous CDD avec la Hop Hop Compagnie lors des spectacles. Nous serons donc couverts par les conditions d'accidents du travail.

Notre contrat d'assurance garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que la collectivité où tout bénéficiaire des garanties peut encourir à l'égard des tiers, lors de la survenance d'un événement de caractère accidentel et notamment à l'occasion des activités que la collectivité organise (spectacle, répétition publique, bord plateau...)



# Trouver un château d'eau

## Procédure de mise à disposition :

Trouver un château d'eau est simple. Une fois la possibilité d'implantation au sol validée, il est temps d'entamer des démarches de demande d'accès.

C'est l'exploitant de l'eau potable locale qui nous permet d'accéder exceptionnellement au toit du château d'eau.

Le propriétaire, en général la mairie, facilitera l'accès en mettant à disposition ce lieu.

## Voici les démarches :

### Minimum 3 mois avant le Jour J :

- Avec la Mairie :

Prendre contact avec le maire afin de l'informer du projet d'accueil du spectacle.

Contactez le service de gestion de l'eau potable, afin de connaître l'exploitant du réseau.

Expliquer à ce sujet, le but de votre opération, qui est d'accueillir un spectacle de théâtre de rue qui se déroule au pied du château d'eau, mais aussi sur cordes en vertical.

- Avec l'exploitant :

Commencer par rassurer l'exploitant sur le caractère extrêmement professionnel de nos démarches, de notre équipe et du respect des installations. L'accès à la coupole est très réglementé car nous devons traverser un accès où l'eau potable est à portée de main.

La convention prévient tout risque.

L'objectif est de demander dès que possible la mise en place d'une convention de mise à disposition gratuite de l'édifice pour la journée du spectacle.

Penser à demander une coupe du château d'eau (surtout pour avoir la hauteur de l'accrotère), ainsi qu'un repérage photographique de la coupole, afin que notre équipe puisse valider la faisabilité technique de l'implantation.

- Avec les fournisseurs de téléphonie :  
Les châteaux d'eau sont souvent le support d'antennes d'émission. Afin de protéger le travail de nos cordistes, nous demandons au maximum la coupure des émissions d'ondes.

Ces coupures sont gratuites.

Afin de connaître quelles antennes se situent sur le château d'eau, il faut aller sur le site <https://www.cartoradio.fr/index.html#/>

Pour faire ces démarches, la Hop Hop Compagnie dispose de plusieurs documents :

- ce dossier technique du spectacle (notamment les pages 5 et 6 qui précisent les modes opératoires d'installation des systèmes de cordes)
- un exemple de convention tripartite
- un plan de prévention des risques pour les travailleurs
- les demandes de coupures d'antennes auprès des fournisseurs téléphoniques.

Julie, en tant que directrice artistique et technique, peut vous accompagner à tout moment pour des informations sur les procédures en amont du spectacle.

Été 2019, 4 conventions ont déjà été mises en place pour accéder à des châteaux d'eau : à Poitiers avec le Service des eaux de Grand Poitiers, à Jonzac avec la SAUR, à Puilboreau avec la SAUR et à Plabennec avec la Communauté de Communes du Pays des Abers.

### Trois semaines avant le Jour J :

Validation et signatures de la convention tri-partite.

**Veille du Jour J :** récupération du trousseau et des codes pour la désactivation des systèmes d'alarme par l'organisateur.

**J + 1 :** rendu des clés.



# Le spectacle !

## Police

Le voisinage s'inquiète souvent de voir des gens s'activer autour et sur le château d'eau. N'hésitez pas à prévenir les autorités municipales (la police et la gendarmerie), pour les informer de la tenue de votre évènement, et de notre montage dès le matin sur le château d'eau.

## Swimming Pool

o année de création : juin 2019  
o durée du spectacle : 1h15 / 75min  
o genre : théâtre de rue au château d'eau  
o âge minimum conseillé : 7 ans

## Vidéos

Liens vers des extraits du spectacle ou de ses répétitions, où on voit l'installation du public, les systèmes de cordes, et les effets du spectacle :

Tébéo / Télé -Bretagne -Ouest  
<https://vimeo.com/349420688>

Sur la résidence 10 au 17 juin 2019, à Plabennec (29) par le Fourneau  
<https://vimeo.com/350602596>

Capsule de suivi de création, par Sur le pont, à Puilboreau (17)  
<https://www.facebook.com/cnarsurlepont/videos/338040170196299/>

En 30 secondes d'images par Sur le pont, à Puilboreau (17)  
<https://www.facebook.com/cnarsurlepont/videos/1355705491249957/>



Contact :

Association Hop Hop Compagnie  
Siret 51929838400032  
Licence du spectacle N° 2-1097859  
[www.hophopcompagnie.com](http://www.hophopcompagnie.com)

Julie Bernard  
(Direction artistique et technique du projet)  
au : 06 76 00 43 47  
ou : [contact@hophopcompagnie.com](mailto:contact@hophopcompagnie.com)